

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 12/03/2015 à 18 H 15

Convocation du CM du 04/03/2015

Présents : DELESTRE Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger,
BONFILL Jean, Adjoints.

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert,
ORRIOLS Michel, MARTINEZ Sandrine, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Absents excusés : DELES Valérie, Adjointe ; DE PASTORS Elisabeth, LAFFONT Alain.

Procurations : de DELES Valérie à ESTEVA Rose-Marie
de DE PASTORS Elisabeth à DELESTRE Daniel
de LAFFONT Alain à CIURANA Roger

Monsieur ORRIOLS Michel a été nommé secrétaire de séance.

DEBUT DE LA SEANCE A 18h40

I – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du POS fixée au code de l'urbanisme ; il indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'ayant été déposée, il convient, maintenant, d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan positif de la mise à disposition du public et approuve la modification N°5 du POS.

Cette délibération du Conseil Municipal doit impérativement être affichée durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

II – DISSOLUTION DE LA REGIE MUNICIPALE CLIMATIQUE ET TOURISTIQUE ET DE SES BUDGETS ANNEXES (BA : 44500/489900/46000)

M. le Maire informe l'assemblée, que la régie Municipale du Tourisme et du Climatisme (BA 44500), classée par l'INSEE dans la catégorie juridique des EPIC et qui comprend deux établissements répertoriés SPIC à savoir le Cinéma « le Puigmal » (BA 46000) et le camping municipal « El Paillès » (BA 48900), n'a aucune autonomie juridique et financière et que la gestion des services est directement assurée par le commune. Il convient donc, en accord avec le comptable public, de dissoudre la régie municipale touristique et climatique, ses trois budgets annexes et d'intégrer les résultats dans le budget général de la commune lors du vote du budget 2015 (41700).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la dissolution de l'EPIC Régie Municipale du Tourisme et du Climatisme et de ses budgets annexes ainsi que le

rattachement des services d'exploitation du cinéma et du camping au budget principal communal et dit que la régie d'avances et de recettes d'animation de la commune assure l'encaissement des produits et des dépenses liés à l'exploitation de ces services municipaux.

III- DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING/PRL « EL PAILLES » ET DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU CINEMA RATTACHEES A LA R.M.T.C

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la dissolution de la Régie Municipale du Tourisme et du Climatisme entraîne automatiquement la dissolution des régies de recettes et d'avances de ses budgets annexes créées par arrêtés des 30/10/2003 et 5/10/2001, c'est-à-dire :

- la régie de recettes du camping/PRL « El Paillès »
- la régie d'avance et de recettes du cinéma « le Puigmal ».

La régie d'avances et de recettes d'animation de la commune assurera l'encaissement des produits et des dépenses liés à l'exploitation des services municipaux :

- pour le camping : la location de chalets et d'emplacements
- pour le cinéma : les entrées et les locations de films.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dissolutions de la régie de recettes du Camping/PRL « El Paillès » et de la régie d'avances et de recettes du Cinéma « Le Puigmal » et dit que la régie d'avances et de recettes d'animation de la commune , créée par arrêté du 29/09/2011, visée par le contrôle de légalité en date du 28/10/2011, et modifiée par arrêté du 19/02/2015, assure l'encaissement des produits et des dépenses liés à l'exploitation des services municipaux camping et cinéma.

FIN DE LA SEANCE A 19 H 15.

Le Maire,


Daniel DELESTRE

Le Secrétaire


ORRIOLS Michel